



Modalités pour l'obligation de former des Juniors au sein de l'ACVF pour la saison 2020-2021

Les clubs ont l'obligation de promouvoir le football des Juniors et de participer au championnat de la classe correspondante, ces clubs doivent remplir les conditions suivantes :

Les clubs de la 2^{ème} ligue régionale qui veulent / peuvent accéder à la 2^{ème} ligue inter et les clubs de la 3^{ème} ligue régionale qui veulent / peuvent accéder à la 2^{ème} ligue régionale doivent avoir durant toute la saison qui précède l'ascension :

- Soit au minimum deux équipes de juniors dont au moins une équipe de juniors D et une équipe de football à 11 enregistrée sous le No du club.
- Soit au minimum 30 joueurs A/B/C ou D qualifiés pour le club dans un groupement juniors

Aucune autre dérogation ne sera autorisée.